



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Solidaires
Union
syndicale

Statuts HERAKLES

jeudi 10 janvier 2013

Forfait jours/congés ancienneté/congés exceptionnels/NAO 2013

Réunion du 09 janvier 2013

La direction a commencé par confirmer la date du 23 janvier pour l'ouverture des négociations salariales 2013 (NAO). Le calendrier sera confirmé à la prochaine réunion et la direction souhaite que les négociations soient terminées fin février (veille des vacances scolaires – comme par hasard!).

Forfaits jour :

Malgré toutes les remarques faites lors de la réunion du 19 décembre, la direction n'a pratiquement pas revu son texte et, a « joué » la provocation, en rajoutant un nouveau recul.

Elle envisage d'acter la possibilité de déborder de 5 jours de travail supplémentaires en passant de 213 à 218. Ces 5 jours seraient payés.

SUD a refusé l'idée d'autoriser ce nouveau dépassement du temps de travail. Dans l'éventualité où ces jours de travail supplémentaires seraient exceptionnellement imposés par la direction, ils devront être récupérés, majorés et pris en repos.

De plus, le forfait doit intégrer les 12 jours de RTT ex-SME et la RTT 2008 du Haillan, ce qui revient à 211 jours.

SUD revendique que, pour les cadres, le passage du forfait heures au forfait jours puisse se faire au volontariat du salarié et non imposé par l'employeur.

SUD soumettra ses amendements aux propositions de la direction à la prochaine réunion : vendredi 18 janvier.

Congés ancienneté :

La CFDT a réitéré sa proposition de l'obtention de 5 jours pour 7 ans d'ancienneté.

La direction a proposé 5 jours sur 11 ans d'ancienneté. Les salariés du Haillan garderaient leurs acquis et cette mesure HERAKLES s'appliquerait aux ex-SME et aux nouveaux embauchés.

Cette différence de traitement est inacceptable. La meilleure formule de calcul des congés d'ancienneté est issue des accords ex-SPS. Par conséquent, SUD revendique qu'elle soit reprise pour tous les salariés d'HERAKLES : **5 jours pour 5 ans.**

Nous avons revendiqué d'intégrer dans l'accord la mesure applicable à la convention chimie ; les salariés ayant plus de 59 ans bénéficient de 5 jours de congés supplémentaires. La direction a dit qu'elle y « regarderait »...

Congés exceptionnels :

SUD a lu en séance et remis à la direction et aux organisations syndicales une liste de revendications pour maintenir les acquis des deux entités. La direction y répondra lors de la prochaine réunion (18 janvier 2013).

Politique salariale 2012 :

En vue des prochaines négociations sur les salaires, la direction a présenté un bilan de la politique salariale appliquée en 2012 dans les deux sociétés.

SUD a demandé un bilan détaillé sur les primes à l'objectif : le nombre de personnes bénéficiaires, le montant des primes qui leur ont été généreusement allouées,

Ces primes à l'objectif ne font nullement l'objet d'un accord. Il s'agit d'un usage appliqué à ex-SPS. Environ 60 cadres « Hauts Dirigeants » se partagent un pactole d'environ 1 Millions d'€uros !!!

Pour donner un ordre de grandeur, si la politique salariale de l'année s'élève à 3% de la masse salariale. Tous les salariés en bénéficient (ces fameux 60 « Hauts-Dirigeants » compris). Pourtant, ces mêmes « Hauts-Dirigeants » s'octroient 0,8 % supplémentaire de cette masse salariale. (en supposant que le pactole distribué reste similaire au million € qui était distribué au Haillan...).

La direction a refusé de nous donner la moindre information. Voilà un usage auquel la direction ne compte pas renoncer !

Bilan d'étape des négo Herakles :

Le seul sujet qui a abouti, est le thème de l'amiante parce que la direction est pressée de réduire les effectifs.

Le temps de travail a été commencé : le travail en équipe, les forfaits jours, les congés d'ancienneté, les congés exceptionnels... Aucun de ces sujets n'est terminé et la direction veut entamer une discussion sur les CET.

Si les négociations continuent de cette manière, tous les sujets vont rester en suspens sans aucune concession de la direction et le temps de négocier les classifications sera chaque fois repoussé.

Ce 09 janvier, la discussion sur les classifications devait commencer et l'intersyndicale avait exigé que la direction fournisse un comparatif des salaires sur la base de 35 heures hebdomadaire. Mais, la direction n'a rien remis.

Avant d'aborder quelque thème que ce soit, il faut finir les thèmes du forfait jour et des congés puisqu'ils ont été commencés.

Dans l'attente que la direction propose un texte comme base de discussion sur le temps de travail, il faut commencer à négocier les classifications.

Si la direction aborde tous les thèmes en restant sur ses positions, ce ne sont plus des négociations mais du gain de temps pour retarder le sujet des classifications et arriver au terme des négociations sans avancées pour les salariés.

Nous tenons à prévenir les salariés d'HERAKLES que la situation devient préoccupante et que le contenu de la prochaine réunion sera décisif pour la suite.

Après la 9^{ième} réunion, nous savons que la direction veut :

- * Rallonger le temps de travail au delà du temps légal.
- * Qu'elle veut imposer le forfait jour aux cadres qui bénéficient du forfait heure.
- * Et qu'elle grignote un a un tous les acquis les plus favorables.

En revanche, après 4 mois de négociation, nous n'avons aucune avancée significative à annoncer aux salariés d'HERAKLES.

Le premier temps de ces négociations est passé, il va falloir ouvrir une nouvelle étape.

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---